



Retirer la crte sejour de 10 ans

Par **ktib**, le **23/10/2008** à **12:06**

bon jour

je vous remerciez d avance pour votre reponse , le probleme , que j ai des graves problemes avec ma femme , c est sure et certain qu elle va lancer une procedue de devorce , parce que la vie commune pour l instant devenu impossible.

en 11.11.2005 j ai entre en france par regroupement familliare, en 14.08.2006 j ai eu une petite fille, mais le probleme dans la meme semaine ou ma femme est acouchè , j ai eu un grave accident , pour l instant je suis traumatisè cranien , je peux pas travailler , et a cause de depense de la famille, ma femme na pas compris ma situation , un jour j avais des conflis avec ma femme elle ma demande de quitter le domicile enfin elle a declarè chez la police , cesd derniers , ils ont me maitè en garde a vue , enfin elle a regretè , et desistè devant le trubunal

avant elle avait pas la nationalitè francaise , elle etais marrocaine comme moi , mais maintenant , elle a eu ca nationalitè francaise

pour l instant , je suis adherent dans l assocaiation des traumatisè craniens , au meme temps adherent cher la fnath , et je me suis connu travailleur handcapè j usqu au 2012, et j ai trois procedures lancer au tribunale des affaire de la escurite sociale qui vont durer dess annèes la question , si ma femme va lancer une procedue de devorce , est ce qu elle a le droit de retirer ma carte de 10 ans , et m expulcer vers le maroc

combien il faut d anneès pour qu elle me tirer pas ma carte : 3 ans ou 4 ans dans l attente d une reponse favorable vieullez agreèr mes salutations

Par **salim16000**, le **24/10/2008** à **18:11**

salem dit moi ta fille est nationnalitè francaise je suis prece ds le meme cas , pour la vie

commun il faut 4 ans , je te donne cette lien tu trouve tous les information <http://sos-net.eu.org/etrangers/externe/titridx.htm> sinon tu peut contacter je te donne des numero de association salem il ya rien inchalah .